Mesures de calcul non conformes aux PCGR — non auditées

Dans la présente section d'information, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La présentation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du CN inclut également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN, et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise ces mesures, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion de ces éléments de produits et de charges dans ces mesures ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents.

Les tableaux ci-après font le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les périodes mentionnées, aux mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Exercice terminé le 31 décembre	2018	2017	2016	2015	2014
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$	3 640 \$	3 538 \$	3 167 \$
Rajustements :						
Charges d'exploitation		27	_	_	_	_
Autres produits		(338)	_	(76)	_	(80)
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices 1)		39	(1 706)	17	42	8
Bénéfice net rajusté		4 056 \$	3 778 \$	3 581 \$	3 580 \$	3 095 \$
Bénéfice de base par action		5,89 \$	7,28 \$	4,69 \$	4,42 \$	3,86 \$
Incidence des rajustements, par action		(0,37)	(2,26)	(0,08)	0,05	(0,09)
Bénéfice de base par action rajusté		5,52 \$	5,02 \$	4,61 \$	4,47 \$	3,77 \$
Bénéfice dilué par action		5,87 \$	7,24 \$	4,67 \$	4,39 \$	3,85 \$
Incidence des rajustements, par action		(0,37)	(2,25)	(80,0)	0,05	(0,09)
Bénéfice dilué par action rajusté		5,50 \$	4,99 \$	4,59 \$	4,44 \$	3,76 \$

L'incidence fiscale des rajustements reflète les taux d'imposition du ressort territorial concerné ainsi que la nature de l'élément aux fins de l'impôt.

Le tableau ci-après fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les périodes mentionnées, aux mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

En millions, sauf les pourcentages	Exercice terminé le 31 décembre	2018	2017	2016	2015	2014
Bénéfice d'exploitation		5 493 \$	5 243 \$	5 032 \$	5 155 \$	4 498 \$
Rajustement: Charges d'exploitation		27	_	_	_	_
Bénéfice d'exploitation rajusté		5 520 \$	5 243 \$	5 032 \$	5 155 \$	4 498 \$
Ratio d'exploitation 1)		61,6 %	59,8 %	58,2 %	59,1 %	62,9 %
Incidence du rajustement		(0,1)-pts			_	
Ratio d'exploitation rajusté		61,5 %	59,8 %	58,2 %	59,1 %	62,9 %

Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR — non auditées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 4 056 M\$, ou 5,50 \$ par action après dilution, qui exclut les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 27 M\$, ou 20 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), au quatrième trimestre, et les gains sur la cession d'immobilisations de 338 M\$, ou 292 M\$ après impôts (0,40 \$ par action après dilution), se composant :

- au quatrième trimestre, d'un gain précédemment reporté de 79 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), sur la cession en 2014 d'un tronçon de la subdivision de Guelph, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que de la voie et du chemin de roulement, et de certaines ententes visant les voyageurs;
- au troisième trimestre, d'un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), sur la cession d'immobilisations situées à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François »); et
- au deuxième trimestre, d'un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts (0,21 \$ par action après dilution), découlant du transfert du contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, de la Compagnie et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale »), ainsi q'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), sur la cession d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 3 778 M\$, ou 4,99 \$ par action après dilution, qui exclut un recouvrement net d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 706 M\$ (2,25 \$ par action après dilution) se composant :

- au quatrième trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 764 M\$ (2,33 \$ par action après dilution) découlant de l'adoption de la réforme fiscale américaine et d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 50 M\$ (0,07 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation de taux d'impôts provinciaux sur les sociétés;
- au troisième trimestre, d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés;
- au deuxième trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 18 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés; et
- au premier trimestre, d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 3 581 M\$, ou 4,59 \$ par action après dilution, qui exclut un gain de 76 M\$, ou 66 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), sur la cession de la voie menant à la gare Centrale de Montréal, ainsi que de la voie et du chemin de roulement (collectivement le « Viaduc du Sud »), au quatrième trimestre, et une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 7 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre, découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 3 580 M\$, ou 4,44 \$ par action après dilution qui exclut une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 42 M\$ (0,05 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre, découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 3 095 M\$, ou 3,76 \$ par action après dilution qui exclut un gain de 80 M\$, ou 72 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution) au premier trimestre, découlant de la cession de la subdivision de Deux-Montagnes, incluant le tunnel du Mont-Royal, ainsi que de la voie et du chemin de roulement (collectivement le « Deux-Montagnes »).

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,296 \$ et à 1,298 \$ pour 1,00 \$ US, respectivement, pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 aurait été plus élevé de 4 M\$ (0,01 \$ par action après dilution).

Mesures de calcul non conformes aux PCGR — non auditées

Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des acquisitions d'entreprises, s'il y a lieu.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, tels que déclarés pour les périodes mentionnées, aux les flux de trésorerie disponibles :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2018	2017	2016	2015	2014
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		5 918 \$	5 516 \$	5 202 \$	5 140 \$	4 381 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(3 404)	(2 738)	(2 682)	(2 767)	(2 161)
Flux de trésorerie disponibles		2 514 \$	2 778 \$	2 520 \$	2 373 \$	2 220 \$

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net aux mesures rajustées indiquées ci-dessous, qui ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre	2018	2017
Capitaux empruntés		12 569 \$	10 828 \$
Rajustements :			
Valeur actuelle des engagements en vertu de co	ontrats de location-exploitation 1)	579	478
Régimes de retraite en déficit		477	455
Capitaux empruntés rajustés		13 625 \$	11 761 \$
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$
Intérêts débiteurs		489	481
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices		1 354	(395)
Amortissement		1 329	1 281
BAIIA		7 500	6 851
Rajustements :			
Autres produits	(376)	(12)	
Autres éléments du produit net des prestations		(302)	(315)
Charge au titre des contrats de location-exploit	ation	218	191
BAIIA rajusté		7 040 \$	6 715 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple (fois)			1,75

Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation ont été actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite de la Compagnie pour chaque période présentée.